



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

air

Question écrite n° 93262

Texte de la question

La mission d'information sur l'effet de serre vient de rendre public son rapport. Elle propose notamment le renforcement de la mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) : développer les moyens en personnel en portant rapidement les effectifs à 20 personnes (9 personnes à l'heure actuelle) et rétablir le statut interministériel de la MIES, en la plaçant à nouveau auprès du Premier ministre. Les moyens budgétaires devraient passer à 2 millions d'euros (700 000 euros à l'heure actuelle). Elle propose aussi de donner à la MIES une compétence globale de suivi et d'animation de la politique de l'État en matière de lutte contre le changement climatique, y compris dans le domaine de l'adaptation (cette mission étant actuellement confiée à l'ONERC). Elle propose de prévoir les moyens de modélisation (sur les prévisions d'émissions, les effets des actions engagées, les impacts économiques des différents scénarii, etc.) indispensables à la conception et au pilotage de l'action publique. M. François Grosdidier demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition parlementaire.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux suites que le Gouvernement entendait donner à chacune des nombreuses propositions du rapport rendu public par la mission parlementaire d'information sur l'effet de serre. Il est utile de rappeler que le rapport précité a été rédigé à l'issue de l'audition de près de 200 personnalités par les trente parlementaires composant la mission d'octobre 2005 à février 2006. Ces données sont de nature à souligner la richesse des matériaux rassemblés et des débats qui en ont résulté. La remise de ce rapport intervient dans un calendrier tout à fait propice à éclairer les travaux gouvernementaux en cours sur le climat. En effet, le Gouvernement, conformément aux termes de la loi de programmation des orientations en matière de politique énergétique, procède en 2006 à l'actualisation du plan climat 2004. Par ailleurs, suite au séminaire gouvernemental du 23 mars 2005, le Gouvernement a mis en place un groupe de travail présidé par M. de Boissieu, président du Conseil d'analyse économique, qui a reçu comme mission de préciser les enjeux et les différentes voies pouvant conduire à une division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) à horizon 2050. Christian de Boissieu a remis ses conclusions le 3 juillet 2006. Celles-ci ont fait l'objet d'un colloque le 9 octobre 2006. Les propositions de la mission d'information recouvrent à la fois l'horizon à relativement court terme (2008-2012) du plan climat, dont l'objectif est le respect par la France de ses engagements au titre du protocole de Kyoto et l'horizon à moyen et long termes du rapport facteur 4. Sans préjuger des conclusions des chantiers en cours, notamment ceux afférents à l'actualisation du plan climat, on ne peut que se féliciter des synergies générées par la concomitance de ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93262

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4591

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12153